

# NE BOUGEZ PLUS AVEC LA POSTE !

LE 22 JUILLET 2009 STÉPHANE FAVEREAUX

En recommandé avec avis de mise sous écrous, Les Echos nous apprennent que notre chère Hadopi externalisera, en dehors des structures étatiques policières et judiciaires prévues à cet effet, la question de l'identification des terroristes. Pardon, des criminels illuminés qui ont l'indécence de télécharger. En l'état actuel de la loi, l'envoi des mails d'avertissement prévenant et [...]

En recommandé avec avis de mise sous écrous, Les Echos nous apprennent que notre chère Hadopi externalisera, en dehors des structures étatiques policières et judiciaires prévues à cet effet, la question de l'identification des terroristes. Pardon, des criminels illuminés qui ont l'indécence de télécharger.

En l'état actuel de la loi, l'envoi des mails d'avertissement prévenant et mettant en place la sanction, donc l'éventuelle coupure d'accès au Net, sera confié à une filiale de la Poste : Extelia. L'accroche du site est délicieuse : « Tout ce qui existe peut être optimisé »( <http://www.extelia.fr/>). Même l'utilisation de nos données personnelles à d'autres fins que judiciaires ?

Les flics privés de la Poste, en dehors de détenir le monopole (ça va pas durer) de la distribution de courrier, de distribuer des pubs dans les boîtes aux lettres via ses filiales, de détenir des comptes bancaires, ce qui permet de jolis recoupements d'infos, seront chargés de nous pister en établissant les correspondance entre l'IP et le possesseur de la ligne, donc le téléchargeur présumé.

Quid de la présomption d'innocence en l'occurrence ?

Rendre tout une famille, une école, une administration ou qui que ce soit, responsable a priori avant preuve absolue participe d'une légère indécatesse à l'endroit de cette innocence supposée.

## Les facteurs bientôt armés de Flash -ball ?

Extelia nous fera donc parvenir de jolis courriels et des courriers recommandés. Sachant que les activités de la Poste sont pratiquement privatisées, ou en voie de l'être, c'est tout de même un joli cadeau fait par l'Etat à l'entreprise fut un temps au service des citoyens. Rappelons tout de même que la Poste était, il y a peu, un service public dont le but était de rendre service au public... pas de le fliquer et de faire dans le répressif. Elle devient une succursale du Quai des Orfèvres ou des palais de justice. Il y a quelque chose de pourri dans le Royaume France non ?

## Maître Facteur ? juge d'application des Postes ?

Le clou n'en fini pas de s'enfoncer sous les ongles des assassins d'Universal passant leur temps un couteau entre les dents à piquer dans le porte-monnaie de Pascal Nègre... Extelia aura aussi des tâches de justice. Sur le banc de touche les Juges d'application des Peines. Extelia, c'est plus fort que toi !!

La délicieuse entreprise assurera le suivi des éventuelles sanctions prononcées.

Voilà qui est rassurant !! Au moins, nos dossiers ne se perdront pas dans les rouages soviétisants de l'administration puisque tous les matins, aux aurores, votre facteur vous menottera en vous filant vos factures.

Cette prestation de service intégralement financé par Hadopi se voit gratifiée d'un budget de fonctionnement de 6,7 millions d'euros pour 2009. Ca fait un paquet de recommandés ça ! Mise en place à l'automne, en fonction du vote de la rentrée. Durée de la phase de lancement : un an.

Surveillez vos boîtes aux lettres, ne donnez plus d'étrennes aux facteurs qui nous vendront le code pénal au lieu du calendrier kitsch avec les petits chats dans le panier sur la nappe en toile cirée.



le 22 juillet 2009 - 12:09 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est intéressant, volontairement provocateur j'imagine ;)  
Ceci-dit, je crois qu'il ne faut pas tout mélanger..*

*"Les flics privés de la Poste, en dehors de détenir le monopole (ça va pas durer) de la distribution de courrier, de distribuer des pubs dans les boîtes aux lettres via ses filiales, de détenir des comptes bancaires, ce qui permet de jolis recoupements d'infos"*

*1/ On ne parle plus de monopole mais de secteur réservé pour les opérateurs postaux. A ce jour la majorité des services de La Poste sont en concurrence, j'aurais même tendance à dire la totalité si on s'intéresse à la concurrence de substitution (email, internet, edi, téléphone, fax...). Pour faire simple le secteur réservé de La Poste = toute correspondance dont le poids est inférieur à 50g. En revanche, effectivement ce secteur réservé n'existera plus à compter du 1er janvier 2011.*

*2/ S'agissant des publicités dans les boîtes aux lettres, il n'est pas juste de dire que ce sont les filiales qui "distribuent" l'intégralité des publicités. Et d'ailleurs il s'agit d'une minorité à savoir les Imprimés Sans Adresse, l'essentiel du volume du courrier publicitaire étant géré de bout en bout par l'opérateur interne (= La Poste)*

*3/ S'agissant des activités "bancaires" du groupe La Poste (j'utilise le mot groupe sciemment), elle sont désormais géré par une filiale qui s'appelle la Banque Postale. Il n'y a donc aucune mise en commun des SI, et donc aucun recoupement d'informations possible.*

*"un joli cadeau fait par l'Etat à l'entreprise fut un temps au service des citoyens"*

*> La Poste du fait de son secteur réservé a des missions de service public dont :  
- l'aménagement du territoire  
- le transport de la Presse à des tarifs défiant toute concurrence (fais moi confiance!!)  
- la péréquation tarifaire...*

*Au 1er janvier 2010, l'ouverture du capital à des fonds publics ne changera rien à ces missions de service public.*

*La Poste reste donc au service des citoyens.*

*>Concernant le cadeau de l'Etat, je ne crois pas que ce soit le cas. En effet, l'Etat (et c'est normal) depuis plusieurs années optimise ses communications. A chaque fois que c'est possible, il opte pour la dématérialisation : ex la carte vitale, la déclaration de revenus en ligne etc..*

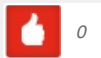
*Enfin concernant la partie sur le facteur.. Ses missions ne seront pas "enrichies" par le fait qu'une filiale devienne le prestataire de l'Hadopi. Par ailleurs, si Extelia n'avait pas été choisie, il n'en demeure pas moins que La Poste aurait transporté les lettres recommandées ;)*

*J'ai lu également un post de @korben sur le sujet "Bougez avec Hadopi" lui aussi assez amusant..*

*Il faut reconnaître que pour l'image des nouveaux services de La Poste (ceux qui utilisent les technologies de l'internet) ce n'est pas la meilleure opération de communication!*

*Asphéria s'était fait connaître avec l'automatisation de l'envoi des PV suite aux flashages radar.. Extelia avec ça... Dommage ;)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

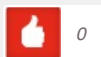
**NICZAR**

le 22 juillet 2009 - 12:16 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*En tous cas ils sont pas très fort en sécu, admirez le XSS: <http://bit.ly/1O97vK>*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**PLAY-LIST**

le 22 juillet 2009 - 12:20 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*excellent !*

*merci pour le lien chez nous !*

*le coté rassurant vient d'un commentaire sur ecrans.fr (  
<http://www.ecrans.fr/forums/viewtopic.php?id=6109> ) d'un ancien employé de Extelia qui parle de l'entreprise comme d'une boîte de bras cassés...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### STÉPHANE F

le 22 juillet 2009 - 12:22 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@imath : bien sûr que c'est volontairement provocateur, je co-signe la plupart des choses que tu écris, sois en sûre...*

*Quant à l'opération de communication, si en effet elle est assez délétère pour le Groupe la poste, le noeud de la question tient surtout à l'externalisation de l'identification des IP et au suivi des peines. Là repose le "scandale"*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### IMATH

le 22 juillet 2009 - 12:35 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@Stéphane F On est en phase ;)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE